

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2018**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 29 janvier 2018 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, madame la conseillère, Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont absents : mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Danielle Perreault et monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **2018-01A-01**

#### **Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Je, Christian Goulet, maire de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

#### **Période de questions**

**Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.**

#### **2018-01A-02**

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 30<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

---

Christian Goulet, maire